

Groupe 6 – Définitions

«Assistance technique»

Elle peut prendre la forme de : formation, transfert de compétence, entraînement, transfert de capacité de mise en oeuvre, services de consultation.

Remarque :

L'«assistance technique» peut comprendre le transfert de «données techniques».

«Conçu ou modifié»

Le terme décrit les équipements, parties, composants ou logiciels qui, après leur «développement» ou modification, ont des propriétés spécifiques qui les rendent adaptés pour une application particulière. Les équipements, parties, composants ou logiciels «conçus ou modifiés» peuvent être utilisés à d'autres applications. Par exemple, une pompe revêtement en titane conçue pour un missile pourrait être utilisée pour des liquides corrosifs autres que des substances propulsives.

«Développement»

Le terme est lié à toutes les étapes antérieures à la production, telles que la conception, les études de conception, les analyses de conception, la méthodologie de conception, l'assemblage et les essais de prototypes, les schémas directeurs de production, les éléments de base pour la conception, le procédé de passage du concept au produit, la gestion de la configuration, les méthodes d'intégration et les avant-projets.

«Données techniques»

Elles peuvent prendre la forme de liasses, plans, diagrammes, modèles, formules, tableaux, schémas et spécifications d'ingénierie, manuels et instructions écrits ou enregistrés sur tout autre support tels que disques, bandes magnétiques ou mémoires mortes.

«Du domaine public»

La terme signifie la «technologie» ou les «logiciels» qui été rendus disponibles sans restriction sur diffusion future.

Remarque : Les restrictions du copyright n'excluent pas la «technologie» et les «logiciels» du domaine public.

«Durci aux rayonnements»

L'expression signifie que le composant ou l'équipement est conçu ou qualifié pour résister à des niveaux de rayonnement qui atteignent ou excèdent une dose totale de rayonnements de 5×10^5 rads (Si).

«Équipement de production»

Le terme «équipement de production» couvre les outillages, gabarit, montages, mandrins, moules, matrices, appareillages, mécanismes d'alignement, équipements d'essais, les autres machines et leurs composants, limités à ceux spécialement «conçus ou modifiés» pour le «développement» de prototype ou pour une ou plusieurs phases de la «production».

«Logiciels»

Une collection d'un ou de plusieurs «programmes» ou «microprogrammes» installée dans tout moyen d'expression tangible.

«Microcircuits»

Le terme est défini comme un dispositif dans lequel un certain nombre d'éléments actifs et/ou passifs sont considérés comme associés de manière indivisible sur ou l'intérieur d'une structure continue pour assurer la fonction d'un circuit.

«Microprogramme»

Le terme «microprogramme» désigne une séquence d'instructions élémentaires, enregistrées dans une mémoire spéciale, dont l'exécution est déclenchée par l'introduction de son instruction de référence dans un registre d'instruction.

«Moyens de production»

Le terme couvre les équipements et leurs logiciels spécialement conçus, intégrés dans des installations en vue du «développement» ou en vue d'une ou plusieurs phases de la «production».

«Production»

Le terme couvre toutes les étapes de fabrication, telles que l'ingénierie de production, la fabrication, l'intégration, l'assemblage (le montage), le contrôle, les essais et l'assurance de la qualité.

«Programme»

Le terme «programme» désigne une séquence d'instructions pour la mise en œuvre d'un processus sous une forme, ou transposable dans une forme, qu'un calculateur électronique puisse exécuter.

«Recherche fondamentale»

Le terme désigne le travail théorique ou expérimental entrepris principalement en vue d'acquérir une nouvelle connaissance des principes fondamentaux des phénomènes et des événements observables, et qui n'est pas à l'origine orienté vers une finalité ou une application particulière.

«Spécialement conçu»

Le terme décrit les équipement, parties, composants ou logiciels, qui après leur «développement» ont des propriétés uniques qui les destinent à des utilisations prédéterminées. Par exemple, un équipement qui est «spécialement conçu» pour utilisation dans un missile ne sera considéré comme tel que s'il n'a d'autres fonctions ou utilisations. De même un équipement de production «spécialement conçu» pour produire certains composants ne sera considérée comme tel s'il n'est pas capable de produire d'autres composants.

«Technologie»

Le terme signifie toute information spécifique qui est nécessaire pour le «développement», la «production» ou l'«utilisation» d'un produit. L'information peut prendre la forme d'une «données technique» ou d'une «assistance technique». La «technologie» comprend les «logiciels», sur n'importe quel genre de support ou sous n'importe quelle forme, «spécialement conçus» pour faciliter le «développement», la «production» ou l'«utilisation» des articles du présent groupe mis sous embargo.

La «technologie» comprend aussi les «logiciels», de n'importe quelle forme ou sur n'importe quel support, «spécialement conçus» et incorporés dans n'importe quel article du présent groupe mis sous embargo.

«Utilisation»

Le terme couvre la mise en oeuvre, la préparation (y compris la préparation sur site), la maintenance, les réparations, la révision et la remise en état.

«Utilisable dans» ou «capable de»

Ces termes décrivent les équipements, parties, composants ou logiciels adaptés à une utilisation particulière. Il n'est pas nécessaire que les équipements, parties, composants ou logiciels aient été configuration, modifiés ou spécifiés pour l'application particulière. Par exemple, n'importe quel circuit de mémoire spécification militaire serait «capable de» d'opérer dans un système de guidage.